

# Bien avant le logo : les armoiries

*Cécile Farret*

---



**VILLE DE  
SOMMIÈRES**



En observant le logotype de la ville, on se doute qu'il fait référence aux anciennes armoiries de Sommières. Alors amusons-nous à rechercher les origines de ces armoiries et d'en trouver des traces ou témoignages.

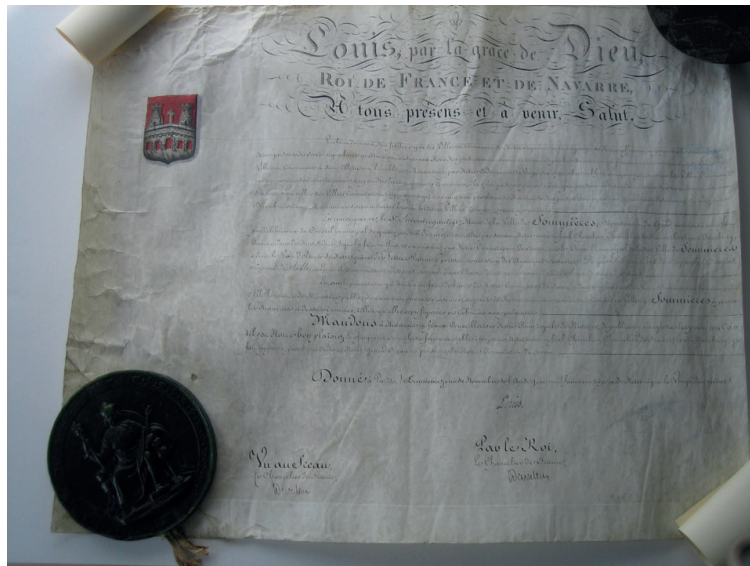
À l'origine, les armoiries étaient des marques de reconnaissance réservées aux nobles. À partir de Louis XI, les rois de France furent les seuls à pouvoir attribuer des armoiries par concessions royales. Elles s'étendirent ensuite aux corporations, aux villes et à de nombreux roturiers.

En 1696, Louis XIV rend obligatoire l'enregistrement des armoiries, ce qui permet d'imposer une taxe à leurs propriétaires. Sous la Révolution, la Constituante interdit le 19 juin 1790 les armoiries, considérées comme des marques de noblesse et des signes de féodalité. Elles furent réinstaurées par Napoléon I<sup>er</sup> à l'usage exclusif des personnes qu'il titra et de certaines villes.

Sous la Restauration, Louis XVIII, voulant renouer avec la tradition monarchique, décréta que les villes reprendraient leurs anciennes armoiries... moyennant finance. Et que les villes qui n'en possédaient pas auparavant pourraient s'en voir accorder.

Pour Sommières, le 30 novembre 1816, Louis XVIII accorda les armoiries à la ville de Sommières: « *de gueule au pont de cinq arches maçonné de sable sur une rivière courante d'argent sommé d'une croix du même accostée de deux tours aussi d'argent*<sup>1</sup> », comme première concession.

En effet, même si la commune possédait des témoignages de l'ancienneté de ses armoiries, elle ne put en apporter les preuves matérielles. Pour pouvoir récupérer leurs anciennes armoiries les villes devaient en faire la demande et adresser une délibération du corps municipal, un dessin des armoiries et des copies certifiées des chartes ou patentes en vertu desquelles la concession primitive a eu lieu.



Brevet d'attribution des armoiries de Sommières par Louis XVIII  
(Archives municipales de Sommières)

1 En langage héraldique : gueule représente la couleur rouge, argent représente le blanc, le sable le noir. Dans les représentations sans couleur gueule est traduit par des rayures verticales, argent par du vide, sable par des rayures verticales et horizontales.

Dans la délibération du 14 mai 1816, le maire Encontre GAUTIER expose :

« j'ai fait chercher inutilement dans les archives de la mairie les lettres patentes portant concession des armoiries dont cette ville jouissait anciennement ; on n'a pû trouver, mais il a été trouvé un ancien état sommaire de ses privilèges, en tête duquel est fait cette mention « *la communauté de Sommières jouissait d'un nombre considérable de privilèges que lui avaient été accordé par nos rois, mais lors du passage des Camisards en cette ville, les archives de la communauté n'ayant pû être soustraites à leur fureur, ils brulèrent quantité des privilèges qu'elles renfermaient*<sup>2</sup> », ceux qui furent sauvés de l'incendie & qui depuis ont été conservés dans les archives sont détaillés et énumérés au susdit état, et parmi ceux la ont été trouvés les lettres patentes du Roy Louis douze données à Chinon au mois de Xbre 1498, confirmation de celles accordées par le Roy Louis onze au mois de mars 1463, et de certains autres privilèges accordés à la ville de Sommières par les rois Charles 5. 6. & 8, portant pour ce qui est de juridiction des manufactures que les draps qui seront trouvés bons & marchands seront empreints de deux sceaux de plombs d'un côté desquels *seront les armes du Roy & de l'autre celle de la ville de Sommières*.

Il est donc certain que des armoiries avaient été accordées longtemps auparavant à cette ville et nul doute que les lettres patentes qui en avaient été obtenues n'aient été brulées avec les titres de plusieurs autres privilèges lors de cet incendie. Il est d'ailleurs notoire qu'avant la Révolution les armoiries de la ville de Sommières représentant un pont avec une tour garnie de meurtrières à chacun des bouts et une croix au milieu sur un écusson au fond de gueule étaient sculptés sur le fronton de chacune des portes de ladite ville, et qu'encore au commencement de la Révolution les boutons des habits de la garde nationale portaient ces mêmes armoiries<sup>3</sup> ... ».

---

2 Cette imputation aux Camisards de la destruction des archives de la communauté est quelque peu surprenante puisque les Archives municipales de Sommières conservent de nombreux documents antérieurs à 1703!

3 L'orthographe originale est respectée.



Plombs contrôle de marque des étoffes à l'effigie de Sommières<sup>4</sup> découverts par des amateurs, lors de prospection à l'aide d'un détecteur de métaux.  
(Collection privée de Pierre Dessalces)

Malgré les efforts de la municipalité pour démontrer qu'elle possédait avant la Révolution ses armoiries, elle dut s'acquitter de la somme de 280 francs, prix d'une première concession au lieu de 90 francs, plus 86,15 francs de frais annexes correspondant aux frais d'envoi, à la boîte en fer-blanc servant de conditionnement au parchemin et à l'achat de deux sceaux. Il faut aussi rajouter à cela 110 francs de frais occasionnés lors d'une première demande en 1809, sous Napoléon.

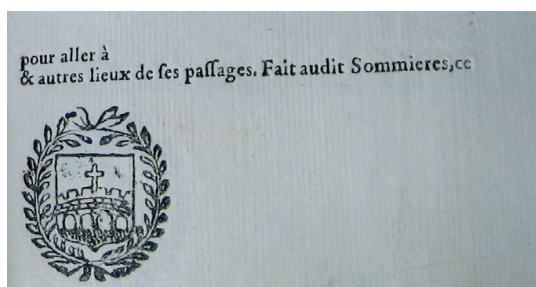
Pourtant dans son ouvrage *De la ville de Sommières*, Émile Boisson nous indique que la communauté de Sommières suite à l'édit de Louis XIV de 1696, envoya des députés à Nîmes pour faire procéder à l'enregistrement de ses armoiries. Que s'est-il passé ? Probablement la ville n'ayant pas acquitté la redevance, ses armoiries n'ont pu être répertoriées dans le grand armorial général de la France de Charles René d'Hozier qui faisait référence en la matière.

---

4 Dans le bulletin de Sommières et Son Histoire n° 21 de 2013, un article est consacré au contrôle des marques, « AOC à la sommiéroise ».

## LES ARMOIRIES AU FIL DU TEMPS

Voici quelques exemples de représentations de ces armoiries retrouvées dans les archives municipales.



Billet de santé : mesure prise afin d'éviter la propagation de la peste, environ 1650



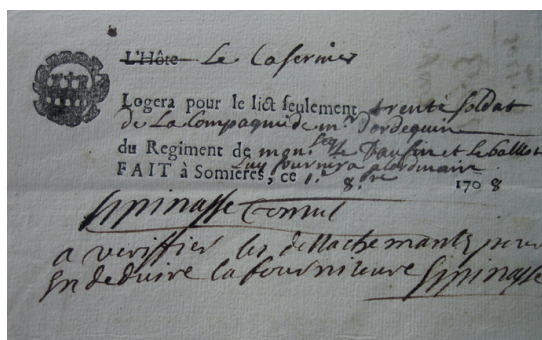
Cachet de cire sur une lettre de 1708



En-tête courrier administratif 1863



Extrait du plan de la ville 1973



Billet pour le logement des soldats de passage, 1708



Affiche bail de la boucherie 1776

